



MISE EN ŒUVRE DES VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES DES APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE

PUBLIC

Toute personne possédant une bonne connaissance des appareils de levage tels que palans manuels, palans à levier, treuil et accessoires (manilles, élingues, pinces à tôles...) et ayant de solides notions en mécanique et hydraulique ayant été préalablement formée et souhaitant mettre en œuvre les vérifications réglementaires (mise en service, remise en service et VGP).

OBJECTIFS

- Apporter les connaissances et savoir faire nécessaires à la réalisation des vérifications réglementaires et notamment les principes réglementaires et techniques de prévention suivants :
 - les dispositions réglementaires concernant les appareils de levage et leur vérification,
 - la technique et la pratique des vérifications,
 - la technologie et les principes généraux d'utilisation du matériel,
- Être capable de vérifier l'état des appareils et accessoires de levage et d'enregistrer ses observations dans un rapport.
- Dans le cadre d'une formation recyclage le formateur analysera les documents et les modes opératoires du stagiaire pour effectuer des apports.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Echanges avec les stagiaires
- Exercices pratiques sur appareils de levage tels que grues d'atelier, chariots, palans manuels, palans à levier, treuil et accessoires de levage (manilles, élingues, pinces à tôles...), vérifications techniques, établissement de VGP
- Utilisation des grilles et supports de vérification
- La formation s'appuiera également sur le contenu de l'ED 6339

DUREE

7 H

PROGRAMME

- **Conditions d'exécution des vérifications (art. 3 de l'arrêté du 01.03.04)**
 - Condition d'accessibilité en toute sécurité aux engins et appareils de levage
 - Présence de la notice d'instructions et la mise à disposition des documents nécessaires (rapport de la dernière vérification, déclaration ou certificat de conformité, carnet de maintenance).
 - Mise à disposition du personnel nécessaire (conduite de l'appareil, direction des manœuvres, réglages éventuels) et des moyens adéquats pour les épreuves ou essais : charges, manutention de ces charges.
- **Etendue des vérifications**
 - Cas du matériel loué ou prêté
 - Examen et essais
 - Essai de fonctionnement
 - Contrôle du maintien de la charge et de la tenue des organes de stabilisation
 - Choix de la charge et de la portée
 - Mode opératoire
 - Critères d'acceptabilité
 - Contrôle du dispositif indicateur de surcharge (s'il existe)
 - Choix de la charge et de la portée
 - Mode opératoire
 - Critères d'acceptabilité
 - Examen de l'état de conservation
- **Rapport de vérification**
 - Rapport provisoire :
 - Rapport définitif :
 - Contenu du rapport
 - Archivage
- **Conclusion/évaluation**

SUIVI ET EVALUATION

QCM en fin de formation

SUPPORT DE VALIDATION DES ACQUIS

A l'issue de la formation, il sera délivré au participant une attestation de formation